

## Formulaire d'adhésion 2007

Type de la demande d'adhésion :  Particulier  Association  Donateur

Nom et prénoms :

Fonction :

Adresse :

Tél :

Mail :

Nom de l'association :

Déclarée en Préfecture le :

Adresse :

But :

Les informations recueillies ci-dessus sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de la Fédération. En application de l'article 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser au secrétariat de la Fédération :

secrétariat@environnementdurable.net

### Pièces à joindre à ce formulaire

|             |   |
|-------------|---|
| Particulier | Chèque de cotisation  |
| Association | Chèque de cotisation<br>Tous documents présentant l'association |
| Donateur    | Chèque de cotisation  |

L'ensemble du dossier est à adresser à :

*Madame la secrétaire de la Fédération Environnement Durable  
Sandra LEFRANC  
569, rue des Auges  
60680 Grandfresnoy*

La demande d'adhésion est soumise à l'approbation du conseil d'administration de la Fédération.

### Cotisations 2007

|             |                                |
|-------------|--------------------------------|
| Particulier | 10 €/an/personne               |
| Association | 15 €/an/association            |
| Donateur    | Montant libre à partir de 50 € |

*Les chèques sont à libeller à l'ordre de la **Fédération Environnement Durable***

Dès approbation de votre adhésion, le secrétariat de la Fédération vous adressera par retour du courrier un reçu attestant votre inscription et l'enregistrement de votre paiement.

Ce reçu est également nécessaire pour bénéficier d'une éventuelle réduction d'impôt : En effet, les cotisations et dons à la Fédération sont assortis d'une réduction d'impôt, fixée à 60% des montants versés, dans la limite de 20% du revenu imposable (Loi 2003-709 du 1er août 2003, art. 1, CGI, art. 200, LPF, nouvel article L80 C). Se reporter à la rubrique « réduction d'impôts, dons aux œuvres » de votre feuille d'imposition.